leSoleil

L'ÉCONOMIE EN BREF

Medical Intelligence : clôture du placement privé

→ Medical Intelligence Technologies, fournisseur de solutions mobiles de télécassistance, a confirmé que la clôture du placement privé précédemment annoncé d'un montant de 1 001 000 $, sous forme de débentures convertibles en unités composées d'une action et d'un bon de souscription a été effectuée par l'intermédiaire de Corporation Canaccord Capital à titre de placeur pour compte. «Nous sommes très heureux d'avoir accompli ce financement avec succès tant avec la participation de nos présents investisseurs qu'avec celle de nouveaux, et ce, malgré les conditions actuelles du marché», a dit Philippe P. Huneault. Nous voyons ceci comme un vote de confiance envers notre nouvelle direction stratégique ainsi que les résultats que nous avons livrés depuis la mise en œuvre de notre nouveau plan d'action en mai 2008.» *Yves Therrien*

Mise en garde sur l'achat de thermopompes

→ La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et l'Office de la protection du consommateur (OPC) invitent la population à faire preuve de prudence avant de s'engager dans l'achat d'un appareil de chauffage de type thermopompe. Chaque année, l'OPC reçoit des centaines de plaintes de consommateurs à propos des promesses non respectées d'économie de chauffage, de la mauvaise installation de l'appareil acheté et de l'insuffisance du service après-vente. L'installation et l'entretien des thermopompes ne doivent pas être confiés au premier commerçant qui vous sollicite ou qui vous offre ses services. Les consommateurs peuvent consulter le site Internet de la RBQ (www.rbq.gouv.qc.ca) ou communiquer avec son Centre de relation clientèle au 514 873-0976 ou au 1 800 361-0761 pour vérifier si une entreprise avec qui ils veulent faire affaire détient une licence qui lui permet d'exécuter ou de faire exécuter des travaux portant sur une thermopompe ou encore si les services proposés nécessitent une licence d'entrepreneur. *Yves Therrien*

Les Automobiles FDS déclarée coupable

→ La compagnie Les Placements P.S.B., connue sous le nom de Les Automobiles FDS et son président, Renald Mercier, ont récemment été déclarés coupables d'infractions à la Loi sur la protection du consommateur. L'entreprise, spécialisée dans la vente d'automobiles d'occasion, située au 2135, rue Roussel, à Saguenay, devra payer des amendes totalisant 3010 $ pour avoir omis d'apposer l'étiquette prescrite par la loi sur les automobiles offertes en vente ou en location à long terme dans son commerce. Quant à son président, il devra payer des amendes globales de 910 $ pour les mêmes infractions. *Yves Therrien*

Contrat de 1 million $ pour Lyrtech

→ Lyrtech vient de décrocher un contrat d'une valeur initiale de 1 million $. La société de Québec, spécialisée dans les technologies de traitement de signaux numériques, développera pour le compte du centre de Recherche et développement militaires de la défense Canada à Valcartier (RDDC Valcartier) un système de surveillance de grandes surfaces visant à détecter des appareils optiques en zones urbaine et maritime. Selon Lyrtech, le système mis en place permettra d'augmenter la sécurité des troupes canadiennes déployées à l'étranger. La durée des travaux devrait s'échelonner sur un an. Des tests opérationnels sont prévus à la fin de 2009. «Il s'agit pour Lyrtech d'un contrat majeur», a fait savoir hier le président et chef de la direction, Louis Bélanger. Hier, à la Bourse croissance TMX, le titre de Lyrtech (LTK) a terminé la journée en hausse de 2 ¢, à 5,5 ¢. *Pierre Couture*

Entente de partenariat entre le Chantier de l'économie sociale et Desjardins

→ Le Chantier de l'économie sociale et la Caisse d'économie solidaire Desjardins ont signé jeudi une entente de partenariat de trois ans engageant les deux organismes à promouvoir et à développer auprès des immigrants des formules d'entreprises d'économie sociale à la grandeur du Québec. C'est le potentiel de l'entrepreneuriat coopératif qui sera présenté aux nouveaux Québécois, souvent très scolarisés, parce qu'ils représentent un bassin de relève aux entreprises collectives. Les deux organisations mettront au point des outils de sensibilisation spécifiques pour faire connaître les possibilités et les instruments de soutien technique et financier. Les secteurs d'activité touchés par l'entente sont l'habitation, les garderies, l'insertion, les services de proximité et les services financiers. Pour soutenir la réalisation de cette entente, Desjardins versera 40 000 $ par année pendant trois ans au Chantier de l'économie sociale par l'intermédiaire de son Fonds d'aide au développement du milieu. *Yves Therrien*